



## MARINA DU MOULIN BLANC

### TARIF 2012 - SERVICES (1)

En Euros

	T.T.C.	T.V.A.	H.T
1- SORTIE D'EAU, MISE A L'EAU, CALAGE, EPONTILLAGE .....			
voir tableau ci-joint			
En cas d'intervention d'urgence (la nuit, les dimanches et jours fériés) le tarif sera majoré de 30% et la présence de chaque agent supplémentaire sera facturé sur la base du tarif horaire majoré de 30%.			
2- UTILISATION DE LA CALE POUR SORTIE D'EAU OU MISE A L'EAU			
( Droit d'accès à la cale pour la mise à l'eau ou la sortie d'eau des bateaux ou engins de plage <u>sur remorque</u> , effectuée par le propriétaire).			
(Le passage comprend l'accès pour la mise à l'eau et la sortie du véhicule ou l'inverse).			
- Forfait 1 passage	<b>5,70</b>	0,93	4,77
- Forfait 2 passages (sortie journée)	<b>9,10</b>	1,49	7,61
- Forfait 10 passages	<b>36,40</b>	5,97	30,43
- Forfait 50 passages	<b>145,60</b>	23,86	121,74
3- UTILISATION DE LA CALE POUR SORTIE D'EAU OU MISE A L'EAU			
( Droit d'accès à la cale pour la mise à l'eau ou la sortie d'eau des bateaux par une entreprise autre que la SOPAB et par ces propres moyens			
TOUTE MANUTENTION DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE ET D'UN ACCORD PREALABLES			
- Jusqu'à 5m	<b>7,50</b>	1,23	6,27
- de 5.01 à 6.00m	<b>11,40</b>	1,87	9,53
- de 6.01 à 7.00m	<b>22,50</b>	3,69	18,81
- de 7.01 à 8.00m	<b>45,30</b>	7,42	37,88
- au dessus de 8.00m	<b>90,90</b>	14,90	76,00
4- UTILISATION DE LA GRUE MOBILE			
- Avec conducteur , par heure	<b>174,60</b>	28,61	145,99
( + tarif horaire en vigueur pour l'intervention d'un ouvrier spécialisé en plus du conducteur)			
- Minimum de facturation : 1/2 heure			
- Dans le cas où la manutention nécessiterait la location d'une grue par la SOPAB, le montant de cette intervention sera répercuté sur la base de la facture établie par l'entreprise prestataire du service			
5- UTILISATION DE LA GRUE FIXE ELECTRIQUE			
(accès réservé aux personnes habilitées - par carte magnétique)			
- L'heure (fractionnable au 1/4 heure)	<b>136,50</b>	22,37	114,13
6- REMORQUAGE			
- Forfait à l'intérieur du port	<b>32,80</b>	5,38	27,42
- A l'extérieur du port, par heure	<b>118,10</b>	19,35	98,75
7- POMPAGE			
- Par heure	<b>118,10</b>	19,35	98,75
8- STATIONNEMENT DES NAVIRES SUR LE TERRE-PLEIN			
- Par mois, le m2 ( longueur H.T. x Largeur au maître bau )	<b>3,34</b>	0,55	2,79



## MARINA DU MOULIN BLANC

### TARIF 2012 - SERVICES (2)

	T.T.C.	T.V.A.	H.T
<b>9- LOCATION D'UN CHARIOT ELEVATEUR</b>			
- Par tranche de 15 minutes avec conducteur (+ tarif horaire en vigueur pour l'intervention d'un ouvrier spécialisé en plus du conducteur)	<b>17,10</b>	2,80	14,30
<b>10- STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR LA CALE (par jour et sous réserve d'accord du gestionnaire)</b>			
<b>Ne concerne pas la cale de carénage</b>			
Pour les navires n'ayant pas de mouillage au Port du Moulin Blanc			
- Jusqu'à 5.00m	<b>23,00</b>	3,77	19,23
- de 5.01 à 8.00m	<b>36,00</b>	5,90	30,10
- au dessus de 8.00m	<b>47,00</b>	7,70	39,30
Pour les titulaires d'un mouillage au Port :			
- les 3 premiers jours sont gratuits			
- à partir du quatrième jour : tarif ci-dessus			
<b>11- STATIONNEMENT POUR MANIFESTATIONS DIVERSES (par jour)</b>			
- de 0.00 à 100.00m <sup>2</sup>	<b>112,60</b>	18,45	94,15
- de 100.00 à 500.00m <sup>2</sup>	<b>225,10</b>	36,89	188,21
- de 500.00 à 1000.00m <sup>2</sup>	<b>359,80</b>	58,96	300,84
- au delà par tranche de 100.00m <sup>2</sup>	<b>123,60</b>	20,26	103,34
<b>12- EMBLACEMENT SUR PONTON</b>			
Cf. tableau ci-joint.			
Emplacements professionnels hors cat-way (tarif forfaitaire annuel par mètre linéaire)	<b>179,50</b>	29,42	150,08
<b>13- TRAVAUX SUR LE TERRE PLEIN DU PORT DE PLAISANCE</b>			
Emplacement sur le terre plein pour des travaux réalisés par une entreprise autre que la SOPAB ou ses sous-traitants sous réserve d'un accord préalable de la Direction du Port	<b>13,90</b>	2,28	11,62
Par jour (tarification minimum : demi journée)			



## MARINA DU MOULIN BLANC

### TARIF 2012 - SERVICES (3)

	T.T.C.	T.V.A.	H.T
14- Peuvent stationner gratuitement sur le terre-plein d'hivernage les navires bénéficiant d'un contrat de mise à disposition d'un emplacement annuel (manutentions, calage, etc. non compris) dans la limite des places disponibles.			
15- CARENAGE			
Lavage des œuvres vives sur un navire (hors manutentions et droit d'accès aux zones de carénage):			
- Prix au mètre linéaire	<b>6,90</b>	1,13	5,77
16- CALE DE CARENAGE A L'ECHOUAGE - Limité à 48 heures			
Cale exclusivement réservée aux opérations de carénage et de travaux polluants.			
Les sablages ou les opérations équivalentes y sont strictement interdits.			
- Navire sous contrat (saisonnier ou annuel) au port de plaisance			
Droit d'accès			Gratuit
- Navire sans contrat au port de plaisance			
Droit d'accès			
- Moins de 6.00 m	<b>17,10</b>	2,80	14,30
- De 6.01 m à 10.00 m	<b>22,70</b>	3,72	18,98
- De 10.01 m à 14.00 m	<b>34,10</b>	5,59	28,51
- Plus de 14.00 m	<b>51,20</b>	8,39	42,81
17- AIRE DE CARENAGE - Limité à 48 heures			
Aire exclusivement réservée aux opérations de carénage et de travaux polluants.			
- Navire sous contrat (saisonnier ou annuel) au port de plaisance			
Droit d'accès			Gratuit
Manutention Aller-retour 48 heures			Réduction 20 %
- Navire sans contrat au port de plaisance			
Manutention Aller-retour 48 heures			Tarif normal
Droit d'accès			
- Moins de 6.00 m	<b>17,10</b>	2,80	14,30
- De 6.01 m à 10.00 m	<b>22,70</b>	3,72	18,98
- De 10.01 m à 14.00 m	<b>34,10</b>	5,59	28,51
- Plus de 14.00 m	<b>51,20</b>	8,39	42,81
18- PRESTATION ACCES RESEAU ELECTRICITE SUR LES CALES ET TERRE-PLEINS			
- L'unité de 15 minutes	<b>0,29</b>	0,05	0,24
19- PRESTATION ACCES RESEAU EAU SUR LES CALES ET TERRE-PLEINS			
- L'unité de 15 minutes	<b>0,69</b>	0,11	0,58
20- UTILISATION DES BORNES DE LAVAGE HAUTE PRESSION			
Ce tarif n'inclue pas le droit d'accès à la cale de carénage.			
- L'unité de 15 minutes	<b>3,41</b>	0,56	2,85
Le tarif comprend la fourniture d'eau et d'électricité			